

PROGRAMME JBM

2017-2018



JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR OF MONTREAL

PRÉSENTÉ PAR SOPHIA M. ROSSI

SOYONS PRÉSENTS ET PERTINENTS

SOPHIA M. ROSSI
PRÉSIDENTE DU JBM 2017-2018

SOYONS PRÉSENTS ET PERTINENTS

« Je désire m’assurer que le JBM soit un acteur incontournable
dans toutes les discussions qui touchent notre profession.
Que nous soyons toujours présents et pertinents. »

Chers membres,

Le Jeune Barreau de Montréal «JBM» en a fait beaucoup depuis sa création en 1898 et davantage dans les dernières années.

Dans le cadre de notre mission d’accessibilité à la justice, nous avons développé plusieurs services *pro bono* notamment les services de préparation à l’audience. Précurseur de l’aide juridique, le JBM a récemment fait une étude et publié un rapport et des recommandations pour améliorer le système d’aide juridique actuel.

Dans l’intérêt de nos membres, nous avons organisé des activités sociales et professionnelles pour favoriser les contacts entre les avocats et les autres professionnels ainsi que pour promouvoir l’innovation.

Alors que plusieurs professions vivent des situations d’accès difficile à l’emploi pour les jeunes, le JBM est le seul à avoir pris cette situation en main en procédant à des états généraux qui ont mené à notre Rapport sur la situation de l’emploi. Nous avons aussi étudié la cotisation professionnelle et commenté le programme de formation professionnelle de l’École du Barreau du Québec.

Maintenant, il faut continuer à défendre nos enjeux qui demeurent non réglés. Nous devons:

1. **Militer** pour la réduction de la cotisation payée par les jeunes;
2. **Militer** pour la rémunération obligatoire des stages;
3. **Militer** pour que la formation à l’École du Barreau soit adaptée à la réalité de la pratique;
4. **Agir** pour soutenir l’innovation et l’entrepreneuriat chez les jeunes;
5. **Agir** pour créer des liens durables avec les autres professions;
6. **Agir** pour faire évoluer nos programmes et nos activités.

Nous encourageons nos membres à partager leurs idées et nos administrateurs, à développer les projets qui intéressent les membres. Le JBM a la chance d'avoir des équipes de bénévoles extraordinaires au sein de son conseil d'administration «CA» et dans ses divers comités. Ce sont eux qui voient à mettre en place les projets et qui y participent. C'est pourquoi il est essentiel de continuer à d'abord soutenir les idées qu'ils avancent et à les faire évoluer.

Comme présidente, je vais travailler avec le CA afin de m'assurer que les projets et les activités du JBM évoluent dans la bonne direction et qu'ils reflètent la vision du JBM. Je vais aussi m'assurer que les projets sont réalisables et réalistes en termes de coûts et qu'ils touchent un maximum de membres.

Je vais surtout, à titre de porte-parole de l'association, m'assurer du positionnement politique du JBM.

Pour être une porte-parole efficace, la présidente doit connaître en profondeur les enjeux et les dossiers qui touchent les membres. Elle doit faire confiance au CA pour le développement et la mise en place des projets. Elle doit se concentrer sur les enjeux. C'est ce que j'entends faire à titre de présidente.

Je possède la meilleure connaissance et compréhension des enjeux qui touchent nos membres. Je siège au CA comme administratrice depuis 2 ans. J'ai été responsable du Comité de relations avec les membres « CRM » et du Comité des affaires publiques « CAP ».

Avec les bénévoles du CRM, nous avons organisé des rencontres, dans le cadre de divers événements (cocktails, conférence, jumelage, etc.), entre de jeunes avocats et des étudiants en droit. Ces événements m'ont permis de mieux comprendre les préoccupations des étudiants et jeunes avocats, notamment l'accès à l'emploi. J'ai aussi piloté l'étude sur la question de la cotisation professionnelle payée par les jeunes avocats.

Comme responsable du CAP, en plus d'être au cœur des questions politiques touchant le JBM, j'ai dirigé divers projets. Nous avons fait le suivi sur la présence des jeunes sur les comités statutaires du Barreau du Québec. Nous avons vu à la promotion du rapport du JBM sur le système d'aide juridique. Nous avons organisé le débat entre les candidats au bâtonnat. De plus, j'ai présenté le mémoire préparé conjointement par le CAP et le CRL sur les délais en matières criminelles et pénales devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Mon implication au JBM m'a permis de constater que pour faire avancer nos enjeux et faire valoir nos intérêts il faut prendre notre place autour de la table. J'ai su le faire jusqu'à présent et je saurai le faire comme présidente.

Le JBM représente le tiers des avocats de Montréal. Nous avons tous les outils nécessaires pour exiger et maintenir notre place autour de la table.

Je compte sur votre appui pour défendre nos enjeux et nos intérêts. Soyons présents et pertinents !

Au plaisir d'échanger avec vous sur VOS idées.



Sophia

1. Militer pour la réduction de la cotisation professionnelle payée par les jeunes avocats.

Notre Rapport sur la situation de l'emploi a démontré que les jeunes avocats se retrouvent souvent dans une des situations suivantes : (1) pratique solo ou dans de petits cabinets (2) poursuite des études aux cycles supérieurs après avoir été assermenté ou (3) longue période de recherche pour l'obtention d'un premier emploi. Dans chacune de ces situations, le jeune avocat paie lui-même sa cotisation professionnelle.

Le Barreau du Québec connaît la situation d'emploi chez les jeunes avocats et possède les moyens financiers pour réduire leur cotisation en début de carrière. À titre de responsable du Comité relation avec les membres et du Comité affaires publiques, j'ai piloté une étude préliminaire sur la question de la cotisation professionnelle. Maintenant, je veux que nous passions en deuxième vitesse et fassions les représentations nécessaires pour que le Barreau du Québec réduise la cotisation professionnelle des jeunes.

2. Militer pour la rémunération obligatoire des stages.

La position actuelle du Barreau du Québec est de promouvoir les stages rémunérés. Le Barreau du Québec dit ne pas pouvoir interdire les stages non rémunérés puisque la *Loi sur les normes du travail* et les lois qui encadrent la profession ne l'interdisent pas.

Or rien n'empêche le Barreau du Québec de voir à ce que la rémunération du stagiaire en droit constitue une condition pour être un maître de stage. Le JBM doit faire des représentations en ce sens auprès du Barreau du Québec.

3. Militer pour que la formation à l'École du Barreau soit adaptée à la réalité de la pratique.

Nous sommes les mieux placés et avons intérêt à ce que la formation professionnelle soit adaptée à la réalité dans laquelle nous exerçons. La formation offerte par l'École du Barreau doit être davantage axée sur l'aspect pratique et doit absolument tenir compte de l'administration d'un cabinet.

Que le jeune avocat soit à son compte, qu'il exerce en cabinet ou en contentieux, il doit être formé à comprendre l'administration d'une entreprise. La formation professionnelle doit aussi tenir compte de l'arrivée des innovations et nouvelles technologies dans notre pratique. Il faut travailler à ce que les recommandations du JBM sur la formation des futurs avocats soient prises en compte.

4. Agir pour soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat chez les jeunes avocats.

Plusieurs jeunes avocats proposent des alternatives aux modèles et aux services juridiques traditionnels. Le JBM doit mettre de l'avant les innovations et promouvoir l'entrepreneuriat de ces jeunes avocats.

Pour ce faire il faudrait, dans un premier temps, inviter les avocats concernés à prendre part à un groupe de réflexion « think tank » pour mieux connaître leurs besoins. Nous devons discuter ensemble et échanger sur les meilleures avenues de collaboration et de partenariat. Nous devons aussi les aider à faire valoir les revendications qu'ils pourraient avoir auprès du Barreau du Québec.

5. Agir pour créer des liens durables avec les autres professions.

Nous travaillons depuis plusieurs années à bâtir des liens avec les autres professionnels et associations de professionnels. Lorsque les jeunes avocats participent aux activités et événements du JBM, ils cherchent à développer des liens avec de potentiels clients et des partenaires d'affaires qui ne sont pas nécessairement avocats. Il est certainement dans notre intérêt de poser des actions concrètes pour assurer des liens durables avec d'autres groupes. Pour ce faire, nous devons mettre en place une stratégie claire. Il faut coordonner les efforts de tous les comités de bénévoles concernés vers un même objectif. Cette stratégie devrait être coordonnée par le vice-président du JBM.

6. Agir pour faire évoluer nos programmes et nos activités.

Les administrateurs du CA du JBM font un travail extraordinaire avec leurs comités de bénévoles pour maintenir et mettre en place nos projets.

Depuis longtemps, le comité de la formation travaille à mettre en place une formation abordable de techniques de plaidoiries. Nos concours oratoires suscitent déjà l'intérêt chez nos membres et auprès de l'ensemble de la communauté juridique. Nous savons qu'un séminaire de quelques jours sur les plaidoiries accessible à tous les membres du JBM intéresserait un grand nombre de jeunes avocats.

Le comité *pro bono* voit à la tenue de notre Clinique juridique téléphonique. Dans le cadre de cette Clinique, les jeunes avocats donnent des conseils juridiques gratuits aux justiciables québécois. Il s'agit d'une initiative reconnue à travers le Québec. Les bénévoles travaillent très fort afin d'assurer la tenue d'une Clinique chaque année. Or, la Clinique dépend présentement exclusivement de commanditaires externes. Cette situation fait en sorte que nous ne pouvons pas en garantir sa tenue annuelle.

À titre de présidente, je veux travailler avec le CA et les comités de bénévoles pour m'assurer que ces projets qui nous tiennent à cœur soient mis en place et qu'ils soient durables.